



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 OCTOBRE 2025

Date de convocation	17 octobre 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un octobre à quatorze heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

Madame Lisiane DESCAMPS est élue secrétaire de séance.

2025-29 Décision Modificative Budgétaire n°2.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent

Valor'Aisne
Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne • CS 10667 02000 LAON
Tél. 03 23 23 78 20 - Fax : 03 23 23 08 04
N° Siret 250 208 790 00098 - APE 3821Z

Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	Suppléants
Titulaires	
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom)	Suppléants
Titulaires	
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	Suppléants
Titulaires	
RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	Suppléants
Titulaires	
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC)	Suppléants
Titulaires	
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	Suppléants
Titulaires	
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	Suppléants
Titulaires	
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC)	Suppléants
Titulaires	
CHOULETTE Jérémie, RENAUD Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	Suppléants
Titulaires	
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	Suppléant
Titulaire	
LORIETTE Monique	HENNEQUIN Thomas

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Julien SIMEON

2025-29 Décision Modificative Budgétaire n°2.

Suite à l'adoption du protocole transactionnel avec la société VALNOR (mandataire du groupement VALNOR/FBI BIOME) dans le cadre du marché public n°19-34 relatif à l'exploitation de l'EcoCentre "La Tuilerie" à Grisolles, il convient d'apporter des modifications aux crédits inscrits lors du vote du Budget Primitif 2025 pour honorer les montants des prestations réalisées par les sociétés VALNOR et FBI BIOME.

Pour rappel, au titre du présent protocole, le montant que Valor'Aisne doit reverser à la société VALNOR est de 79 329.48 € HT et 76 588.00 € HT à la société FBI BIOME, soit un total de 155 917.48 € HT.

Ce financement de 155 917.48 € HT (arrondi à 155 918 € HT) sera assuré par une réduction des crédits de fonctionnement affectés à la section d'investissement par Décision Modificative n°2.

La Décision Modificative n°2 se présente donc ainsi :

Section de Fonctionnement - Dépenses		
Chapitre / compte	Libellé	Montants
011-611	Prestations, contrats de services	155 918 €
TOTAL Chapitre 011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	155 918 €
023-023	Virement vers la section d'investissement	155 918 €
TOTAL CHAPITRE 023	VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT	155 918 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0 €

Section d'Investissement - Recettes		
Chapitre / compte	Libellé	Montants
021 - 021	Virement de la section de fonctionnement	155 918 €
TOTAL CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	155 918 €
16-1641	Emprunt	155 918 €
TOTAL CHAPITRE 16	RECOURS A L'EMPRUNT	155 918 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Adopte la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2025.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

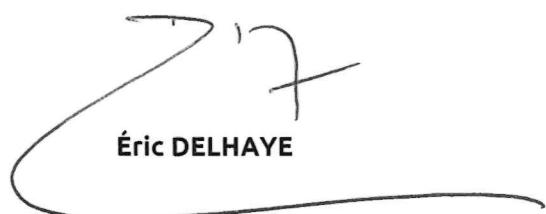
Laon, le 03 novembre 2025.

Le Secrétaire de séance



Lisiane DESCAMPS

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 OCTOBRE 2025

Date de convocation	17 octobre 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un octobre à quatorze heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

Madame Lisiane DESCAMPS est élue secrétaire de séance.

2025-30 Approbation du protocole transactionnel avec la société VALNOR (mandataire du regroupement VALNOR/FBI BIOME) dans le cadre du marché public n°19-34 relatif à l'exploitation de l'EcoCentre "La Tuilerie" à Grisolles et autorisation donnée au Président pour sa signature.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	Suppléant
Titulaire	
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	Suppléants
Titulaires	
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent

Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom)	
Titulaires	Suppléants
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	BIURETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	
Titulaires	Suppléants
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC)	
Titulaires	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, CONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
Grand Soissons Agglomération	
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémie, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	
Titulaire	Suppléant
LORIETTE Monique	HENNEQUIN Thomas

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Julien SIMEON

2025-30 Approbation du protocole transactionnel avec la société VALNOR (mandataire du groupement VALNOR/FBI BIOME) dans le cadre du marché public n°19-34 relatif à l'exploitation de l'EcoCentre "La Tuilerie" à Grisolles et autorisation donnée au Président pour sa signature.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

Vu le marché public n°19-34 notifié le 30 janvier 2020, conclu avec le groupement momentané d'entreprises VALNOR / FBI BIOME, dont la société VALNOR est mandataire solidaire, relatif à l'exploitation du quai de transfert et de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'EcoCentre "La Tuilerie" situé à Grisolles,

Vu le mémoire en réclamation déposé par la société VALNOR en date du 18 juillet 2025, sur le fondement de l'article 37 du CCAG-FCS, recensant plusieurs prestations et demandes de régularisation,

Considérant les échanges intervenus entre Valor'Aisne et le titulaire du marché en vue d'un règlement amiable des différends identifiés,

Considérant qu'un protocole transactionnel a été élaboré afin de solder définitivement les désaccords entre les parties, dans l'intérêt d'une gestion contractuelle équilibrée et conforme à l'exécution effective des prestations,

Considérant que les principales modalités du protocole sont les suivantes :

1/ Intégration différée de la révision du moteur de cogénération aux 70 000 heures.

Il est constaté que, selon les prévisions d'exploitation, le seuil des 70 000 heures de fonctionnement du moteur de cogénération sera atteint en janvier 2026, soit avant la fin du marché prévue le 7 mars 2026. Toutefois, la révision correspondante n'avait pas été anticipée dans le Plan Pluriannuel de GER. En conséquence, cette intervention sera intégrée par voie d'avenant au marché en cours sans régularisation dans le présent protocole.

2/ Régularisation des prestations complémentaires réalisées par VALNOR.

Le Syndicat Valor'Aisne reconnaît la réalisation de prestations non prévues initialement, mais nécessaires au bon fonctionnement du site, et accepte d'indemniser VALNOR à hauteur de 79 329,48 € HT, selon la ventilation suivante :

- Gestion des eaux pluviales : 15 000 € HT ;
- Travaux de consolidation de la digue C3 : 32 195,22 € HT ;
- Déplacement et maintenance des caméras AGEC : 32 134,26 € HT.

3/ Traitement des eaux pluviales exceptionnelles en 2024.

Suite à l'infiltration anormale d'eaux pluviales dans les bassins de lixiviats, les parties sont convenues d'une répartition équitable des surcoûts de traitement. Valor'Aisne versera à ce titre directement à FBI BIOME la somme de 76 588 € HT, représentant sa quote-part.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** les termes du protocole transactionnel à intervenir entre Valor'Aisne et la société VALNOR, mandataire du groupement VALNOR / FBI BIOME, dans le cadre de l'exécution du marché public n°19-34 ;
- **Autorise** Monsieur le Président du Syndicat, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit protocole transactionnel ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à l'exécution du protocole seront inscrits au budget du Syndicat, sur les lignes appropriées par décision modificative à intervenir et que le présent protocole pourra être annexé à titre de pièce contractuelle au dossier du marché concerné.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

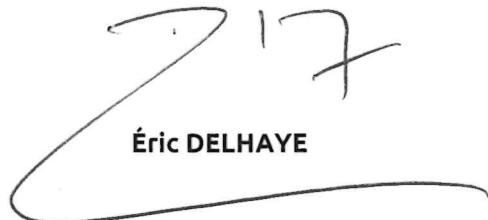
Laon, le 03 novembre 2025.

Le Secrétaire de séance



Lisiane DESCAMPS

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 OCTOBRE 2025

Date de convocation	17 octobre 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un octobre à quatorze heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

Madame Lisiane DESCAMPS est élue secrétaire de séance.

2025-31 Approbation de l'avenant n°4 au marché public d'exploitation du quai de transfert et de l'ISDND de l'EcoCentre « La Tuilerie ».

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELLIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom)	Suppléants
Titulaires	
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	Suppléants
Titulaires	
RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	Suppléants
Titulaires	
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC)	Suppléants
Titulaires	
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	Suppléants
Titulaires	
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRENCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	Suppléants
Titulaires	
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC)	Suppléants
Titulaires	
CHOULETTE Jérémie, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	Suppléants
Titulaires	
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	Suppléant
Titulaire	
LORIETTE Monique	HENNEQUIN Thomas

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Julien SIMEON

2025-31 Approbation de l'avenant n°4 au marché public d'exploitation du quai de transfert et de l'ISDND de l'EcoCentre « La Tuilerie ».

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-7 ;

Vu le marché public n°19-34 relatif aux prestations d'exploitation du quai de transfert et de l'ISDND de l'EcoCentre « La Tuilerie » à Grisolles, conclu avec le groupement VALNOR – FBI BIOME, notifié le 30 janvier 2020 ;

Vu les avenants n°1 du 17 décembre 2020, n°2 du 23 décembre 2021 et n°3 du 30 janvier 2023 ;

Vu le projet d'avenant n°4 annexé à la présente délibération, ayant pour objet l'actualisation du Plan Pluriannuel de Gros Entretien Renouvellement (GER) afin d'y inscrire les opérations de maintenance lourde du moteur de cogénération à l'échéance des 70 000 heures de fonctionnement ;

Vu l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres en date du 03 octobre 2025 ;

Considérant :

Que le marché public prévoit que le titulaire est responsable du Gros Entretien Renouvellement (GER) des installations, incluant le moteur de cogénération permettant de valoriser le biogaz produit par l'ISDND ;

Que ce moteur, fonctionnant quasi en continu afin d'optimiser la captation et la valorisation énergétique du biogaz, a déjà fait l'objet des révisions lourdes prévues contractuellement aux paliers des 40 000 h, 50 000 h et 60 000 h de fonctionnement, la dernière étant intervenue en avril 2024 ;

Que la prochaine révision est exigée par le constructeur à 70 000 h, soit, compte tenu du rythme actuel d'exploitation (environ 650 h par mois), à l'horizon janvier 2026 ;

Que les opérations prévues sont identiques à celles réalisées lors du palier des 50 000 h, et nécessitent une programmation anticipée pour sécuriser l'approvisionnement en pièces et assurer la continuité d'exploitation ;

Que l'avenant n°4 permet d'intégrer cette opération dans le Plan Pluriannuel de GER, pour un montant de 78 110,25 € HT, portant ainsi le montant global du marché, après avenants successifs, à 15 563 038,25 € HT ;

Que cette modification, représentant une augmentation globale de +5,80 % par rapport au montant initial du marché, constitue une modification non substantielle au sens de l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de Valor'Aisne d'approver l'avenant n°4 au marché public d'exploitation du quai de transfert et de l'ISDND de l'EcoCentre « La Tuilerie », conclu avec le groupement VALNOR – FBI BIOME, pour un montant de 78 110,25 € HT, tel qu'annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président de Valor'Aisne à signer ledit avenant, ainsi que toutes pièces afférentes nécessaires à son exécution, et à procéder à sa notification aux titulaires du marché.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'avenant n°4 au marché public n°19-34 d'exploitation du quai de transfert et de l'ISDND de l'EcoCentre « La Tuilerie », conclu avec le groupement VALNOR – FBI BIOME, pour un montant de 78 110,25 € HT ;
- **Autorise** Monsieur le Président du Syndicat à signer ledit avenant, ainsi que toutes pièces afférentes nécessaires à son exécution ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026 et intégrés dans l'Autorisation de Programme 2005-12.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

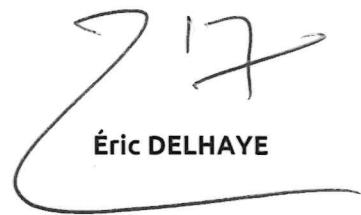
Laon, le 03 novembre 2025.

Le Secrétaire de séance



Lisiane DESCAMPS

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 OCTOBRE 2025

Date de convocation	17 octobre 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un octobre à quatorze heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

Madame Lisiane DESCAMPS est élue secrétaire de séance.

2025-32 Marché 25-09 relatif à la fourniture et la livraison de titres restaurant et de cartes cadeaux pour les agents de Valor'Aisne.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELLIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom)	Suppléants
Titulaires	
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	Suppléants
Titulaires	
RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	BIURETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	Suppléants
Titulaires	
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, CALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC)	Suppléants
Titulaires	
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	Suppléants
Titulaires	
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	Suppléants
Titulaires	
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC)	Suppléants
Titulaires	
CHOULETTE Jérémie, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	Suppléants
Titulaires	
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	Suppléant
Titulaire	
LORIETTE Monique	HENNEQUIN Thomas

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Julien SIMEON

2025-32 Marché 25-09 relatif à la fourniture et la livraison de titres restaurant et de cartes cadeaux pour les agents de Valor'Aisne.

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison :

- De titres restaurant dématérialisés pour son personnel ne bénéficiant pas de restauration collective à proximité de son lieu de travail ;
- De cartes cadeaux multi enseignes sur support dématérialisé.

Dans le cadre de ce marché, le titulaire est chargé, d'une part, de l'accompagnement de la collectivité à la mise en place de ce dispositif et de sa valorisation, et d'autre part, de la fourniture de cartes, de leur chargement, de la mise à disposition d'une application mobile et de l'accompagnement des usagers.

Le titulaire devra également proposer des services complémentaires, notamment la formation du personnel du Service des Ressources Humaines à l'utilisation de la solution ; ainsi qu'un support technique réactif destiné aux agents pour les assister en cas de perte de leur carte physique ou en cas de difficultés d'accès à l'application.

Il est composé de 2 lots :

- Lot 1 : Fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés ;
- Lot 2 : Fourniture et livraison de cartes cadeaux.

La présente consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique du 3 décembre 2018 (art. L2124-2, R2124-2).

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour chaque lot, en application des articles L2113-10, L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14, avec maximum en montant et sans remise en compétition.

Les montants maximums pour chacun des lots pour toute la durée du marché sont :

- Pour le lot 1 : 800 000 € HT soit 200 000 € HT par an ;
- Pour le lot 2 : 32 000 € HT soit 8 000 € HT par an.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Pour chacun des lots le marché entrera en vigueur dès sa notification au titulaire du marché.

La date prévisionnelle de notification du marché est fixée au 4^{ème} trimestre 2025 avec un démarrage prévisionnel d'exécution fixé au :

- 1^{er} janvier 2026 pour les titres restaurant pour le lot n°1 ;
- 1^{er} novembre 2025 pour les cartes cadeaux pour le lot n°2.

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans. Il se terminera donc le 31 octobre 2029.

Lors de la mise en place du dispositif, le titulaire doit être en capacité de fournir environ :

- 130 cartes restaurant au cours du mois de décembre pour que celles-ci soient distribuées aux agents avant le 1^{er} janvier 2026. Le chargement des cartes sera réalisé avant le 10 janvier 2026 puis avant le 10 de chaque mois ;
- 100 cartes cadeaux pour une première commande qui sera passée au plus tard le 15 novembre 2025.

La publication a été envoyée le 27 juin 2025 au BOAMP, au JOUE et sur la plateforme Xmarchés.

La date limite de remise des offres était fixée au 30 juillet 2025 – 12h00.
L'ouverture des plis a eu lieu le 30 juillet 2025 à 12h02.

20 dossiers ont été retirés lors de la consultation dont 15 en anonyme.

3 entreprises ont remis une offre :

- EDENRED FRANCE
- UP
- SWILE

Conformément au Règlement de Consultation, les critères de jugement des offres sont les suivants :

- **POUR LE LOT N°1:**

- Prix des prestations : 40 % ;
- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique ou de la note méthodologique du candidat : 60 % :
 - Moyens humains pour permettre la réalisation des prestations (interlocuteur dédié, disponibilité du titulaire, accompagnement à la mise en place) : 25 % ;
 - Moyens matériels utilisés pour permettre la réalisation des prestations (présentation des outils d'accompagnement des utilisateurs/agents avec notamment la méthode de suivi des crédits restants (ex : application mobile). Présentation de la plateforme de gestion proposée, méthodologie de traitement et de prise en charge des commandes), Proposition d'une procédure de gestion en cas de perte ou vol d'une carte et refacturation au salarié bénéficiaire et de mise à disposition en cas de carte défectueuse : 25 % ;
 - Qualité du réseau proposé et d'affiliés mis à disposition par le prestataire. Actions mises en œuvre par le prestataire pour maintenir la qualité et faire connaître le réseau local : 20 % ;
 - Garantie, assistance des administrateurs de la plateforme et des usagers et méthodologie de traitement des incidents (notamment en cas de perte, vol, incidents relatifs à la plateforme...) : 20 % ;
 - Démarches environnementales adoptées par le candidat pour l'exécution du marché (fabrication des cartes et traitement des déchets, recyclage des titres non-dématérialisés, écoconception web, etc.) : 10 %.

- **POUR LE LOT N°2:**

- Prix des prestations : 40% ;
- Valeur technique : 60 % :
 - Gestion des cartes cadeaux (procédure de commande, modalités d'activation et de suivi des cartes cadeaux, qualité de l'outil en ligne, qualité du service après-vente) : 30 % ;
 - Services proposés aux bénéficiaires des cartes cadeaux (référencement, nombre d'enseignes référencées, durée et validité d'utilisation des cartes cadeaux, facilitation de l'information mise à disposition des bénéficiaires) : 30 % ;
 - Qualité du réseau proposé et d'affiliés mis à disposition par le prestataire. Actions mises en œuvre par le prestataire pour maintenir la qualité et faire connaître le réseau local : 30% ;
 - Démarches environnementales adoptées par le candidat pour l'exécution du marché (fabrication des cartes et traitement des déchets liés à la fabrication, éco-conception web, etc.) : 10%.

Ces critères seront notés de 0 à 10 (10 étant la meilleure note) auxquels sera affectée une pondération suivant le pourcentage correspondant. L'offre retenue sera celle qui aura obtenu la meilleure note. La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

La CAO réunie le 03 octobre 2025 a attribué le :

- **Lot 1 : Fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés**, à l'entreprise suivante :

- **EDENRED France S.A.S, 92120 MONTROUGE**, pour un montant estimatif de 197 280.00 € HT par an, soit 789 120.00 € HT pour la durée totale du marché. Les frais nécessaires à la réalisation des prestations sont offerts.

- **Lot 2 : Fourniture et livraison de cartes cadeaux multi enseignes dématérialisées**, à l'entreprise suivante :

- **UP COOP, 92230 GENNEVILLIERS**, pour un montant estimatif de 4 925.00 € HT par an, soit 19 700.00 € HT pour la durée totale du marché. Les frais nécessaires à la réalisation des prestations sont offerts.

Pour rappel, les montants maximums sont :

- Pour le lot 1 : 800 000 € HT soit 200 000 € HT par an ;
- Pour le lot 2 : 32 000 € HT soit 8 000 € HT par an.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces du :
- **Lot 1 : Fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés** à l'entreprise suivante :
 - **EDENRED France S.A.S, 92120 MONTROUGE**, pour un montant estimatif de 197 280.00 € HT par an, soit 789 120.00 € HT pour la durée totale du marché. Les frais nécessaires à la réalisation des prestations sont offerts.
- **Lot 2 : Fourniture et livraison de cartes cadeaux multi enseignes dématérialisées** à l'entreprise suivante :
 - **UP COOP, 92230 GENNEVILLIERS**, pour un montant estimatif de 4 925.00 € HT par an, soit 19 700.00 € HT pour la durée totale du marché. Les frais nécessaires à la réalisation des prestations sont offerts.

Pour rappel, les montants maximums sont :

- Pour le lot 1 : 800 000 € HT soit 200 000 € HT par an ;
- Pour le lot 2 : 32 000 € HT soit 8 000 € HT par an.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

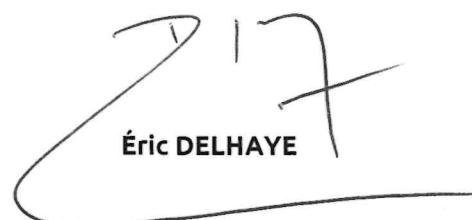
Laon, le 03 novembre 2025.

Le Secrétaire de séance



Lisiane DESCAMPS

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 OCTOBRE 2025

Date de convocation	17 octobre 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un octobre à quatorze heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

Madame Lisiane DESCAMPS est élue secrétaire de séance.

2025-33 Avenant n°1 au marché n°23-14 relatif à la mise à disposition de contenants, au conditionnement, à l'enlèvement et au traitement de déchets d'amiante lié collectés dans les collectivités du département de l'Aisne.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELLIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent

Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA) Titulaires JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	Suppléants ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom) Titulaires ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Suppléants ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC) Titulaires RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	Suppléants BIURETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC) Titulaires BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC) Titulaires LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	Suppléants CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC) Titulaires SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	Suppléants DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA) Titulaires ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	Suppléants ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRENCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération Titulaires BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	Suppléants BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC) Titulaires CHOULETTE Jérémie, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	Suppléants CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC) Titulaires CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christien	Suppléants BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC) Titulaires HUYGHE Willy, WATEAU Joël	Suppléants DRAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC) Titulaire LORIETTE Monique	Suppléant HENNEQUIN Thomas

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Julien SIMEON

2025-33 Avenant n°1 au marché n°23-14 relatif à la mise à disposition de contenants, au conditionnement, à l'enlèvement et au traitement de déchets d'amiante lié collectés dans les collectivités du département de l'Aisne.

Le marché a pour objet la mise à disposition de contenants homologués, le conditionnement, l'enlèvement et le traitement des déchets d'amiante lié collectés dans les collectivités du département de l'Aisne.

Valor'Aisne a des besoins de prestations de traitement et, ponctuellement en fonction des déchetteries, des prestations suivantes :

- La fourniture éventuelle de contenants homologués : Grands Récipients pour Vrac (GRV) ou benne avec sache amiante ;
- Eventuellement le conditionnement des déchets par un agent habilité ;
- Le transport (y compris le chargement dans le camion) jusqu'au lieu de traitement ;
- La fourniture et la gestion des EPI.

C'est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec maximum en montant et sans remise en compétition. Le montant maximum pour la durée totale (4 ans) du marché est de : 334 000.00 € HT.

Le démarrage prévisionnel des prestations est le 1^{er} janvier 2024. Le marché est conclu jusqu'au 31 décembre 2027 ou avant cette date si le montant maxi de la durée totale est atteint.

Il a été notifiée à la société VEOLIA RECYCLAGE ET VALORISATION HAUTS DE France en date du 15 janvier 2024.

L'article 3.2 du Cahier des Clauses Techniques Particulières définit les différents modes de fonctionnement possibles pour la collecte sur site et précise notamment les points de collecte concernés. Concernant les collectes ponctuelles organisées (c'est-à-dire qu'elles sont prévues par la collectivité), elles se déroulent directement en déchetterie.

Cependant, afin d'optimiser l'organisation, il s'avère nécessaire de laisser la possibilité de collecter les déchets d'amiante de manière ponctuelle et organisée sur un site privé désigné par la collectivité concernée.

L'origine des déchets reste inchangée et la collectivité continue d'être producteur.

Il convient donc d'acter et de compléter par voie d'avenant les dispositions relatives aux points de collecte concernés par les collectes ponctuelles organisées.

A compter de la signature de l'avenant et jusqu'à la fin du marché, les points de collecte pourront donc être soit :

- Des déchetteries ;
- Des sites privés partenaires à Valor'Aisne ;
- Des sites privés partenaires aux collectivités.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du marché 23-14 relatif à la mise à disposition de contenants, au conditionnement, à l'enlèvement et au traitement de déchets d'amiante lié collectés dans les collectivités du département de l'Aisne.**

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

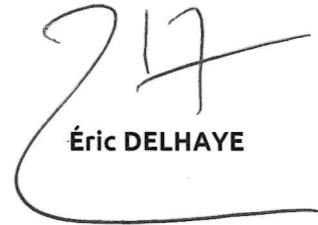
Laon, le 03 novembre 2025.

Le Secrétaire de séance



Lisiane DESCAMPS

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 OCTOBRE 2025

Date de convocation	17 octobre 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un octobre à quatorze heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

Madame Lisiane DESCAMPS est élue secrétaire de séance.

2025-34 Candidature à l'Appel à projets CITEO « Mesures d'accompagnement pour la collecte des emballages et papiers graphiques ».

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom)	Suppléants
Titulaires	
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	Suppléants
Titulaires	
RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	Suppléants
Titulaires	
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, CALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC)	Suppléants
Titulaires	
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	Suppléants
Titulaires	
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, CONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	Suppléants
Titulaires	
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC)	Suppléants
Titulaires	
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	Suppléants
Titulaires	
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	Suppléant
Titulaire	
LORIETTE Monique	HENNEQUIN Thomas

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Julien SIMEON

2025-34 Candidature à l'Appel à projets CITEO « Mesures d'accompagnement pour la collecte des emballages et papiers graphiques ».

CITEO est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2025, CITEO publie un Appel à Projets (AAP) visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de précollecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- Mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;
- Poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 546 projets collecte sur près de 39 Millions d'habitants, accompagnés au cours des sept dernières années par Citeo et Adelphe ;
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

La candidature doit être déposée avant le 7 novembre 2025, et doit comprendre :

- Un état des lieux du dispositif actuel justifiant les choix techniques du projet présenté ;
- Une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté ;
- Un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus ;
- Un planning et un budget prévisionnel du projet.

Dans ce cadre, l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise, ont manifesté leur intérêt à participer à l'AAP 2025 en vue d'optimiser leur schéma de collecte et d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage de leur territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, Valor'Aisne porte le contrat CITEO pour l'ensemble de ses collectivités adhérentes. Aussi, il lui appartient de candidater pour le compte de ces 2 collectivités dans un projet unique et cohérent pour le territoire, participant à l'amélioration de la collecte de performance globale de collecte.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire pour l'Appel à Projets « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » et à signer le contrat afférent, ainsi que tout document ou avenant en lien avec ledit contrat, avec CITEO.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 03 novembre 2025.

Le Secrétaire de séance



Lisiane DESCAMPS

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 OCTOBRE 2025

Date de convocation	17 octobre 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un octobre à quatorze heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

Madame Lisiane DESCAMPS est élue secrétaire de séance.

2025-35 Convention partenariale avec le GIP FORINVAL dans le cadre du projet CoMReVa (Compétences et métiers du recyclage et de la valorisation).

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELLIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom)	Suppléants
Titulaires	
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	Suppléants
Titulaires	
RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	BIURETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	Suppléants
Titulaires	
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC)	Suppléants
Titulaires	
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	Suppléants
Titulaires	
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRENCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
Grand Soissons Agglomération	Suppléants
Titulaires	
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC)	Suppléants
Titulaires	
CHOULETTE Jérémie, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	CHANTRAINE LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	Suppléants
Titulaires	
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	Suppléant
Titulaire	
LORIETTE Monique	HENNEQUIN Thomas



Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Julien SIMEON

2025-35 Convention partenariale avec le GIP FORINVAL dans le cadre du projet CoMReVa (Compétences et métiers du recyclage et de la valorisation).

Le projet CoMReVa (Compétences et Métiers du Recyclage et de la Valorisation), porté par l'AFPA avec des partenaires comme FEDEREC et des Campus des Métiers et Qualification (CMQ), se concentre sur la filière du recyclage. Regroupant les activités de collecte, traitement et valorisation des déchets, elle joue un rôle essentiel dans la transition écologique et vise à réduire le stockage, la consommation des ressources et les émissions de carbone.

Ce secteur en pleine expansion a enregistré une croissance de 10% du nombre d'emplois depuis 2016, atteignant 32 600 emplois directs non délocalisables en 2021. Avec l'augmentation des projets d'emplois dans la filière, un besoin de 16 000 nouveaux postes est estimé d'ici à 2030.

Le projet CoMReVa vise à sensibiliser les jeunes aux enjeux du recyclage industriel et à favoriser leur insertion dans ces métiers d'avenir.

Parmi les actions développées pour répondre à cet enjeu, il est notamment prévu la création et le test de formations adaptées, l'intégration de pédagogies hybrides incluant des simulateurs et la réalité virtuelle. Les CMQ jouent un rôle clé dans l'évaluation des formations, la diffusion des contenus pédagogiques et la sensibilisation des publics scolaires aux métiers d'avenir. Des parcours de sensibilisation, visites de sites et des kits pédagogiques sont également mis en place pour renforcer l'attractivité des professions liées au recyclage.

Les axes stratégiques du projet sont :

- Développer une offre de formation et de certification adaptée ;
- Renforcer les moyens matériels de formation ;
- Sensibiliser aux métiers d'avenir.

Dans ce cadre, les CMQ et le GIP FORINVAL ont sollicité Valor'Aisne en tant qu'acteur du domaine pour devenir partenaire et contribuer à la mise en œuvre du projet CoMReVa.

Il est notamment prévu que le Syndicat puisse :

- Relayer les informations et événements du projet ;
- Participer à certaines des actions proposées ;
- Ouvrir les portes de ses installations de traitement aux élèves et apprenants des CMQ ;
- Partager des ressources et outils de sensibilisation ;
- Inviter les CMQ aux événements qui présentent un intérêt pour le réseau.

Valor'Aisne bénéficiera en retour d'un accès à un réseau régional d'établissements et d'acteurs clés (formations, entreprises, institutions), de la possibilité de participer à l'amélioration des contenus de formation pour qu'ils soient en phase avec les problématiques et besoins en compétences et d'une visibilité renforcée de son activité et de ses actions.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction sur la durée du projet CoMReVa, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Il est proposé au Comité Syndical de valider les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention susvisée avec le GIP FORINVAL.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

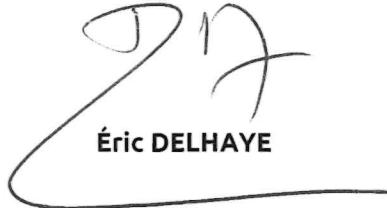
Laon, le 03 novembre 2025.

Le Secrétaire de séance



Lisiane DESCAMPS

Le Président



Éric DELHAYE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 OCTOBRE 2025

Date de convocation	17 octobre 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	11
Votants	11
Pour : 11	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, n'a pu se réunir car le quorum n'a pas été atteint.

Au vu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un octobre à quatorze heures, le Comité Syndical réuni au siège de Valor'Aisne à Laon a donc délibéré valablement sans condition de quorum sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

Madame Lisiane DESCAMPS est élue secrétaire de séance.

2025-36 Rapport d'activité 2024.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

Département de l'Aisne Titulaires BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELLIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Suppléants BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC) Titulaire DRIVIERE Frédérique	Suppléant MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA) Titulaires ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Suppléants BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
Pays du Vermandois (CC) Titulaires LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	Suppléants CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
Laonnois (Sirtom)	Suppléants
Titulaires	
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	Suppléants
Titulaires	
RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	BIURETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
des Trois Rivières (CC)	Suppléants
Titulaires	
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, CALLOT Pascal
Val de l'Aisne (CC)	Suppléants
Titulaires	
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
Du Saint-Quentinois (CA)	Suppléants
Titulaires	
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	Suppléants
Titulaires	
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
Thiérache du Centre (CC)	Suppléants
Titulaires	
CHOULETTE Jérémie, RENAUD Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	Suppléants
Titulaires	
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	Suppléants
Titulaires	
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	Suppléant
Titulaire	
LORIETTE Monique	HENNEQUIN Thomas

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Julien SIMEON

2025-36 Rapport d'activité 2024

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'établissement de coopération intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter « **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers** » avant une mise à disposition du public.

Dans ce cadre, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié en 2000 un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Celui-ci doit comporter des informations techniques et financières.

Il revient à chaque président d'EPCI, à chaque maire, compétent en matière de collecte ou de traitement des déchets de présenter le rapport à son assemblée délibérante, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport sera présenté en séance. Il correspond à la compétence traitement exercée au cours de l'année 2024.

Il est proposé le projet de délibération suivant :

Dans le cadre de l'application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers a été établi pour la compétence exercée par le syndicat départemental,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ;
- **Autorise** Monsieur le Président à le diffuser auprès des collectivités membres.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 03 novembre 2025.

Le Secrétaire de séance



Lisiane DESCAMPS

Le Président



Éric DELHAYE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE

VALOR'AISNE

Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne

MARCHE PUBLIC

Avenant n°4

Objet du marché initial :

**Prestations relatives à l'exploitation du quai de transfert et de l'ISDND de l'EcoCentre
« La Tuilerie » à Grisolles (02)**

(Marché de prestation de service)

VA-19-34

1 - Identification des Parties

1.1 - Personne Morale ayant passé le marché

VALOR'AISNE
Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne
Zone du Champ du Roy
3 rue Montaigne
CS 10667
02000 LAON
Tél. : 03 23 23 78 20
Fax : 03 23 23 08 04

1.2 - Titulaire du marché

MANDATAIRE :
VALNOR SAS
18-20 rue Henri Rivière
BP 91 013
76171 ROUEN Cedex 1
SIRET: 401 301 162 00393

CO TRAITANT :
FBI BIOME
83 avenue de la Ferté Milon
02603 VILLERS-COTTERETS
SIRET : 389 026 261 00047

1.3 - Montant initial du marché

➤ Prix global estimatif (hors révision) tel que fixé dans l'article 3.2 de l'AE

Pour la période totale de 72 mois : 14 709 148.00 € HT.

Décomposé comme suit :

- VALNOR : 12 359 500.00 € HT
- BIOME : 2 349 648.00 € HT

➤ Prix unitaires (initiaux hors révision) issus du Bordereau des Prix

N°	Dénomination	Type	Coût unitaire €HT
SITE_1	<p>Entretien, surveillance et contrôle des installations du site (liste non exhaustive) :</p> <p>Suivi technique et maintenance courante</p> <ul style="list-style-type: none">- maintenance et entretien courant des installations du site (bâtiments, clôtures, voiries, infrastructures, intégration paysagère, espaces verts, etc.) y compris les VGP (Vérifications Générales Périodiques) ;- gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du site ;- gestion des envols ;- gestion des bassins EP, lixiviats, incendie : entretien surveillance du remplissage, transfert éventuel d'un bassin à un autre, etc. <p>Surveillance des alvéoles / casiers en post-exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none">- surveillance de la stabilité géotechnique des alvéoles en post-exploitation ;- surveillance des couvertures mises en œuvre sur les alvéoles ;- surveillance, entretien courant des réseaux déjà en place ;	forfait mensuel	38 000.00 €

N°	Dénomination	Type	Coût unitaire €HT
	<p>Suivi d'exploitation et enregistrements</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place et alimentation de la plateforme informatique partagée ; <ul style="list-style-type: none"> - gestion des pesées et des différents reportings mensuels, etc. ; - contrôles réglementaires et suivi environnemental du site / suivi d'indicateurs d'exploitation et environnementaux / rapports à fournir. <p>Abonnements, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - gardiennage, vidéosurveillance du site et sécurité incendie ; - abonnements et consommables (téléphonie, électricité, eau potable, etc.) <p>Relève d'un système de management environnemental ou/et d'une charte d'entreprise, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement lors de l'accueil et information du public (visites par des tiers, portes ouvertes) ; <ul style="list-style-type: none"> - management de la sécurité ; - management de l'environnement ; - gestion RH et formations ; <p>Inclus toutes sujétions relatives au bon fonctionnement du site.</p>		
ISDND_1	<p>Gestion de la zone de stockage des déchets (liste non exhaustive) :</p> <p><u>Ce qui relève de l'exploitation régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réception et contrôle des déchets ; - fourniture de l'ensemble des matériels et équipements nécessaires à l'exploitation (y compris entretien, renouvellement, carburant, etc.) ; - gestion des nuisances potentielles de l'exploitation (envols, bruits, odeurs, etc.) ; <p><u>Ce qui relève de l'exploitation dans des phases particulières de travaux et / ou d'ouverture / fermeture de casiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux phases de construction des alvéoles / casiers réalisés par le maître d'œuvre et les entreprises de travaux ; <p>Inclus toutes sujétions relatives à la bonne gestion de la zone de stockage.</p> <p>Exploitation des alvéoles / casiers (liste non exhaustive) :</p> <p><u>Ce qui relève de l'exploitation régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion des déchets à l'alvéole : vidage, régalage et compactage ; - mise en place des couvertures hebdomadaires (approvisionnement des matériaux de couverture à la charge de l'exploitant, un estimatif actuel du besoin étant de 6000 tonnes à l'année) - mise en place des réseaux de distribution des lixiviats et raccordements aux réseaux existants ; <ul style="list-style-type: none"> - réinjection des lixiviats dans le casier bioréacteur ; - prolongement du réseau de captage des biogaz : mise en place du réseau horizontal au fur et à mesure du remplissage de l'alvéole et raccordement à l'existant ; <p><u>Ce qui relève de l'exploitation dans des phases particulières de travaux et / ou d'ouverture / fermeture de casiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement des voies d'accès et des zones de vidage au fur et à mesure de l'exploitation ; - aménagement des couvertures intermédiaires et travaux de réaménagement (couverture finale) après comblement (y compris contrôles des travaux et contrôles d'exploitation) ; - prolongement du réseau de captage des biogaz : mise en place des équipements de captage (puits, drains, etc.) dans le cadre des travaux de couverture. 	forfait mensuel	37 000.00€
ISDND_2		prix unitaire par tonne enfouie	8.20 €

N°	Dénomination	Type	Coût unitaire €HT
	Inclus toutes sujétions relatives à la bonne gestion du vide de fouille, à la gestion, la valorisation et/ou le traitement des biogaz et à la gestion et au traitement des lixiviats.		
TRANSFER T_1	Gestion du centre de transfert (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> - réception et contrôle des déchets ; - fourniture de l'ensemble des matériels et équipements nécessaires à l'exploitation (y compris entretien, renouvellement, carburant, etc.) ; - gestion des nuisances potentielles de l'exploitation sur la partie transfert Inclus toutes sujétions relatives à la bonne gestion de cette phase d'exploitation.	forfait mensuel	4 000.00€
TRANSFER T_2	Exploitation du centre de transfert (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> - réalisation des opérations de transfert (depuis le quai haut dans la FMA quai bas) et de ramassage des déchets tombés à terre sur le quai bas - réalisation des opérations de caractérisation (collectes sélectives hors verre) ; Inclus toutes sujétions relatives à la bonne gestion de cette phase d'exploitation.	prix unitaire par tonne entrante	6.00 €
EFFLUENT S_1	Gestion des effluents gazeux (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> - suivi, réglage et entretien du réseau de captage et des installations de valorisation des biogaz. Inclus toutes sujétions relatives à une bonne gestion post-exploitation, tant sur les aspects liés à l'intégration paysagère que sur la gestion des biogaz et lixiviats en mode bioréacteur ou non.	forfait mensuel	25 000.00 €
EFFLUENT S_2	Gestion des effluents liquides (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> - réalisation du bilan hydrique annuel - suivi et entretien des installations et des réseaux de lixiviats ; - maintenance du réseau de pompage pneumatique existant (pompage suppléant le réseau gravitaire existant) - installation des pompes complémentaires nécessaires (sur le bioréacteur) ; - traitement des lixiviats. Inclus toutes sujétions relatives à une bonne gestion post-exploitation des lixiviats en mode bioréacteur ou non.	prix unitaire par m ³ de lixiviats traités	79.00 €
GER	Gros entretien renouvellement pour l'ensemble du site : Tel que détaillé à l'article 7.1.2 du CCTP. Rappels essentiels : <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat fournira dans le mémoire technique le plan pluriannuel de GER avec les montants affectés à chaque poste - Valor'Aisne impose d'inscrire à ce plan une somme minimale de 600 k€ destinée à la révision des 60 000 heures du moteur de cogénération si celle-ci intervient pendant la durée du marché 	Montant total du fonds GER pour la durée maximale du marché (6 ans)	726 748.00 €

1.4 - Modifications successives du marché

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'avenant	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché (hors révision des prix)
Avenant	1	17/12/2020	Méthode d'élaboration du bilan hydrique	335 829.00 €HT	15 044 977.00 € HT
Avenant	2	23/12/2021	Mise à jour de la méthode de calcul du volume de lixiviats traités	439 951.00 €HT	15 484 928.00 €HT

Avenant	3	30/01/2023	Modification – Formule de révision des prix	Sans objet	Sans objet
Avenant	4	07/11/2025	Actualisation GER	78 110,25 €HT	15 563 038,25 € HT

Soit un **impact financier global** des avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 (soit 853 890,25 euros HT) par rapport au montant initial global (hors révision) du marché public (soit 14 709 148,00 euros HT) de : **+ 5,80 %**.

Le présent avenant constitue un avenant non substantiel au sens du 5° de l'article L. 2194-1 et R. 2194-7 du code de la commande publique.

2 - Objet de l'avenant n°4

Le marché public dont la désignation est mentionnée en première page est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Le présent avenant porte sur :

- L'actualisation du Plan Pluriannuel de GER afin d'y inscrire les opérations de GER du moteur de cogénération installé sur l'ISDND au titre des 70 000 heures de fonctionnement (cf. article 3)

3 - Actualisation du Plan Pluriannuel de GER

Aux termes du marché public, le Titulaire est responsable du gros entretien renouvellement (GER) des installations du site. S'agissant précisément du moteur de cogénération installé sur l'ISDND permettant de valoriser le biogaz issu des déchets stockés, conformément à l'article 7.1.2 du CCTP du marché public, VALNOR est tenue de réaliser des opérations de GER à 40 000 heures, 50 000 heures et 60 000 heures de fonctionnement du moteur de cogénération. Les conditions financières de ces opérations sont fixées dans le Plan Pluriannuel de GER.

Dans les faits, compte tenu du fonctionnement quasi-continu du moteur de cogénération sur l'ISDND durant l'exécution du marché public, ceci aux fins d'optimiser la captation du biogaz issu des déchets stockés, les paliers (exprimés en heures de fonctionnement) auxquels les opérations de GER du moteur de cogénération doivent être réalisées sont intervenus avant les projections réalisées au cours de la procédure de mise en concurrence relative au marché public compte tenu de l'optimisation de la captation du biogaz.

En effet, VALNOR a réalisé les opérations de GER du moteur de cogénération comme suit :

- Au titre des 40 000 heures de fonctionnement : le compteur du moteur affichant 40 523 heures fin septembre 2021, la révision du moteur a été réalisée en octobre 2021,
- Au titre des 50 000 heures de fonctionnement : le compteur du moteur affichant 49 127 heures fin octobre 2022, la révision du moteur a été réalisée en novembre 2022,
- Au titre des 60 000 heures de fonctionnement : le compteur du moteur affichant 57 045 heures fin octobre 2023, la révision générale du moteur a été réalisée en avril 2024 (soit cinq mois plus tard à environ 650 heures de fonctionnement par mois) dans la mesure où cette opération constitue une opération de révision lourde correspondant à la demi-vie du moteur et nécessite d'être programmée à minima six mois à l'avance afin de disposer de tous les approvisionnements nécessaires (du fait du changement complet du bloc moteur). A noter que par manque de gaz, le moteur révisé n'a été redémarré que courant septembre 2024.

La prochaine révision du moteur de cogénération doit techniquement intervenir aux "70 000 heures de fonctionnement", conformément aux prescriptions du constructeur qui sont annexées au Mémoire technique, soit aux 10000 h du compteur remis à zéro à l'issue de la révision 60000 h.

Le compteur du moteur de cogénération affichant 7272 heures fin août 2025, et en se fondant sur une projection de 650 heures de fonctionnement par mois, le palier des 70 000 heures de fonctionnement sera atteint courant janvier 2026.

En conséquence, aux termes du présent avenant, les Parties conviennent de l'actualisation du Plan Pluriannuel de GER afin d'y inscrire les opérations de GER du moteur de cogénération installé sur l'ISDND au titre des 70 000 heures de fonctionnement.

Le contenu de ces opérations est identique au contenu des opérations de GER au titre des 50 000 heures de fonctionnement (cf. Chapitre « Modalités de gestion et de valorisation du biogaz produit » dans le Mémoire technique).

A ce titre, VALNOR s'engage à réaliser lesdites opérations de GER **au cours de janvier 2026**. Ces opérations seront rémunérées par Valor'Aisne dans les conditions du marché public à hauteur de **78110,25 euros HT** (cf. pièce jointe n°1 : devis).

5 – Prise d'effet de l'avenant n°4

Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa notification par Valor'Aisne à VALNOR après signature par les représentants de chaque Partie et transmission au contrôle de légalité.

6 – Clauses générales

Les autres clauses du marché public et des trois précédents avenants demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

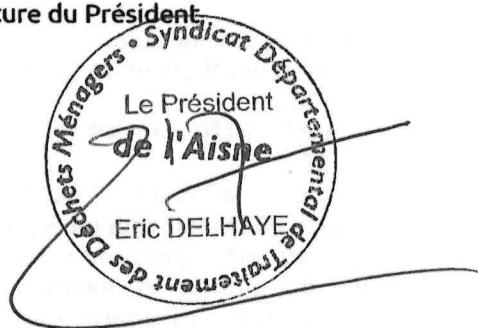
7 – Annexes

- Pièce n°1 : Devis des opérations de GER au titre des 70 000 heures de fonctionnement du moteur

8 - Signatures des parties

A Laon, le 07/11/2025

Signature du Président



A Lezennes, le 03/11/2025

Le Titulaire

VALNOR
115 rue Chanzy
59260 LEZENNES
S.A.S. au capital de 597 040 Euros
SIREN 410 301 162 - APE 3821Z

Notification de l'avenant

Reçu à titre de notification, une copie conforme du présent avenant.

A _____, le _____

Adresse chantier

VALNOR - GRISOLLES
ECOCENTRE LA TUILERIE
RUE DE LA TUILERIE
02210 GRISOLLES

VALNOR - GRISOLLES

ECOCENTRE LA TUILERIE
RUE DE LA TUILERIE
02210 GRISOLLES
FRANCE

Votre interlocuteur Sarpi ThinkTech

VOOGDEN Céline
Email : cvoogden@sarpindustries.fr

Objet :

Grisolles | Révision 10K (réalisation fin 2025 - début 2026 selon fonctionnement)

N°	Désignation	Unité	Qté	Px U. HT	Total HT	Remise	TVA
1	Maintenance 10K		1	78 110,250	78 110,25		
	Pièces moteur		1	32 830,400	32 830,40		20
	filtration air, huile						
	joints dépose turbocompresseur						
	joints dépose culasses pour nettoyage des chambres de combustion						
	tapis isolants échappements						
	amortisseurs de vibrations + visserie						
	rotules paillon des gaz						
	démarreur						
	Tecjet neuf						
	Bougies		1	7 638,848	7 638,85		20
	Révision turbocompresseur (hors curatif)		1	9 448,800	9 448,80		20
	Main-d'oeuvre (10j à 2 techniciens)		20	1 291,500	25 830,00		20
	Gestion problématique Cr6		1	2 362,200	2 362,20		20
				Total HT	78 110,25		
				Total TVA	15 622,05		
				Total TTC	93 732,30		

SARPI ThinkTech

112, chemin de Mure – ZAC du Dauphiné 69780 St Pierre de Chandieu
Tél. +33 (0)4 72 09 80 80 – fax +33 (0)4 72 09 80 81
N° TVA : FR70388977068 / N° EORI FR38897706800088
S.A.S. au capital de 5 032 890 €
RCS LYON B 388 977 068 – APE 3900 Z – SIREN 388 977 068

%	Montant TTC	Description	Condition	Montants en EUR
100	93 732,30	Terme de paiement 100%	30 J	
				Total HT 78 110,25
				Total TVA 15 622,05
				Total TTC 93 732,30

Tableau récapitulatif TVA

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
20	78 110,25	15 622,05

Banque : - IBAN : - SWIFT :

LE CLIENT

"Bon pour accord dans les termes cités ci-dessus"

Le

Tampon du client et Nom du signataire
SARPI ThinkTech

112, chemin de Mure - ZAC du Dauphiné 69780 St Pierre de Chandieu
Tél. +33 (0)4 72 09 80 80 - fax +33 (0)4 72 09 80 81
N° TVA : FR70388977068 / N° EORI FR38897706800088
S.A.S. au capital de 5 032 890 €
RCS LYON B 388 977 068 - APE 3900 Z - SIREN 388 977 068



PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Entre les soussignés :

- **VALOR'AISNE, Syndicat Mixte Départemental de Traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Aisne, Zone du Champ du Roy, 3 rue Montaigne, 02000 LAON, représenté par son Président, M. Éric DELHAYE dûment habilité par délibération en date du 17 octobre 2025.**

Et

- **La société VALNOR, société par actions simplifiée au capital de 597 040 euros, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 410 301 162, dont le siège social est situé 115 rue Chanzy, 59260 LEZENNES, représentée par M. Patrick HASBROUCQ, Directeur Général, agissant en qualité de mandataire du groupement solidaire titulaire du marché, Ci-après dénommée "VALNOR", agissant pour le compte du groupement d'entreprises VALNOR / FBI BIOME,**

PRÉAMBULE

Valor'Aisne a conclu avec le groupement VALNOR/FBI BIOME, dont VALNOR est mandataire solidaire, le Marché public n°19-34 portant sur l'exploitation du quai de transfert et de l'installation de stockage de déchets non dangereux "EcoCentre La Tuilerie" à Grisolles, notifié le 30 janvier 2020.

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, plusieurs différends sont survenus entre les parties, relatifs notamment :

- Au financement d'interventions non prévues initialement mais réalisées par le titulaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'EcoCentre ;
- A la gestion des événements climatiques exceptionnels de l'année 2024 ayant entraîné des surcoûts de traitement ;
- Et à la programmation d'une révision supplémentaire du moteur de cogénération à 70 000 heures.

En conséquence, la société VALNOR a formellement déposé un mémoire en réclamation en date du 18 juillet 2025, en application de l'article 37 du CCAG-FCS, recensant l'ensemble des prestations à régulariser, leur contexte et les montants afférents.

MY

S'agissant de la révision des 70 000 heures de fonctionnement du moteur de cogénération, VALNOR a indiqué, sur la base de projections d'exploitation non contestées, que ce seuil sera atteint courant janvier 2026, soit avant le terme contractuel du marché actuel, fixé au 7 mars 2026.

Néanmoins, en accord entre Valor'Aisne et VALNOR, les parties conviennent que cette révision lourde, qui ne pouvait être anticipée au moment de l'établissement du Plan Pluriannuel de GER, sera régularisée contractuellement dans le cadre d'un avenant au marché.

Les parties, souhaitant solder à l'amiable et de manière définitive l'ensemble des autres différends, ont convenu du présent protocole transactionnel.

ARTICLE 1 – COMPENSATIONS CONVENUES

1.1. Révision du moteur de cogénération (70 000 heures)

Les parties constatent que le seuil des 70 000 heures de fonctionnement du moteur de cogénération devrait être atteint au cours du mois de janvier 2026, sur la base d'une moyenne mensuelle de 650 heures de fonctionnement, telle que documentée dans le mémoire en réclamation du 18 juillet 2025.

Considérant que le Marché n°19-34 prendra fin le 7 mars 2026, et que cette révision ne figurait pas dans le Plan Pluriannuel de GER initial ni dans ses avenants successifs, la révision des 70 000 heures ne donnera pas lieu à une régularisation financière au titre du présent protocole.

Elle sera prise en compte et intégrée par voie d'avenant du marché en cours.

1.2. Régularisation des prestations complémentaires réalisées par VALNOR

Valor'Aisne reconnaît devoir à VALNOR le paiement des prestations complémentaires suivantes, réalisées au cours de l'exécution du marché dans l'intérêt de l'exploitation du site :

- Gestion des eaux pluviales (pompes, manches, électricité) : 15 000 € HT
- Travaux de consolidation de la digue C3 extérieure : 32 195,22 € HT
- Déplacement et maintenance des caméras AGEC : 32 134,26 € HT

Soit un montant total dû par Valor'Aisne à VALNOR de 79 329,48 € HT (soixante-dix-neuf mille trois cent vingt-neuf euros et quarante-huit centimes hors taxes).

1.3. Traitement des eaux pluviales exceptionnelles en 2024

Les parties conviennent de la prise en charge par Valor'Aisne de sa quote-part des surcoûts de traitement liés à l'infiltration exceptionnelle d'eaux pluviales dans les bassins de lixiviats

M

en 2024.

Conformément à l'accord trouvé lors de la réunion d'exploitation du 24 avril 2025 sur la base du rapport de tierce expertise établi par BURGEAP, et aux volumes traités à hauteur de 2 335 m³, les parties sont convenues d'une répartition 50/50, soit 1 167,5 m³ à la charge de Valor'Aisne au prix unitaire de 65,60 €HT/m³.

Valor'Aisne versera directement à FBI BIOME la somme forfaitaire de 76 588 € HT (soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-huit euros hors taxes).

En outre, Valor'Aisne prévoit de réaliser des travaux d'aménagement des fossés périphériques des bassins lixiviat. Les Parties conviennent qu'en cas de nouvelle arrivée intempestive d'eau pluviale dans les bassins lixiviat situés sur l'EcoCentre d'ici le terme du Marché public, les surcoûts afférents resteront, en intégralité, à la charge de Valor'Aisne tant que ces travaux de réaménagement ne sont pas réalisés et réceptionnés par Valor'Aisne.

ARTICLE 2 – RENONCIATION RÉCIPROQUE

Par la signature du présent protocole, les parties déclarent renoncer expressément et irrévocablement à toute réclamation, action ou demande relative aux faits, prestations et différends visés au présent protocole.

Cette renonciation vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les montants transactionnels dus par Valor'Aisne dans le cadre du présent protocole s'élèvent à :

- À verser directement à VALNOR : 79 329,48 € HT
- À verser directement à FBI BIOME : 76 588 € HT

Les paiements seront effectués dans un délai maximum de 60 jours à compter de la signature du présent protocole, sur présentation d'un titre exécutoire ou d'un mandat administratif.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent protocole entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties. Il pourra être annexé, à titre de pièce contractuelle, au dossier du marché n°19-34.

ARTICLE 6 – FRAIS

14

Il est expressément convenu que chaque Partie garde à sa charge les frais, coûts, honoraires qu'elle a pu engager au titre des Différends et/ou de la négociation et de la rédaction du Protocole.

ARTICLE 7. INDIVISIBILITE

Les clauses du Protocole ont un caractère indivisible. Ainsi, dans l'hypothèse où le Protocole ou certaines de ses clauses devrait être considéré comme nul, les Parties se rapprocheront pour en déterminer les conséquences et rechercher de bonne foi un nouvel accord.

De même, en cas de recours contre le Protocole ou ses actes détachables, les Parties se rencontrent sur demande de la Partie plus diligente d'entre elles pour apprécier ensemble la portée de ce recours et apprécier les suites à y donner.

ARTICLE 8 – CLAUSE DE DISCRETION

Sous réserve des seules obligations légales et réglementaires qui leur imposeraient, le cas échéant, de communiquer à des tiers le Protocole ou ses éléments essentiels (notamment au stade de l'adoption de la délibération en autorisant la signature), les Parties conservent la discrétion la plus absolue sur le Protocole, ses modalités et les pourparlers qui y ont conduit.

Conformément aux dispositions du livre III du code des relations entre le public et l'administration, elles s'engagent, en cas de communication du Protocole à des tiers, à ne communiquer aucune mention ou donnée qui porterait atteinte au secret en matière commerciale et industrielle.

Valor'Aisne tient le groupement VALNOR/FBI BIOME informé de toute demande de communication du Protocole afin que les Parties définissent d'un commun accord les éléments susceptibles d'être couverts par le secret en matière commerciale et industrielle.

ARTICLE 9 – INTEGRALITE DE LA TRANSACTION

Le présent Protocole et ses annexes (et tous les documents qui y sont mentionnés) expriment l'intégralité de l'accord des Parties relativement aux obligations qui y sont décrites au titre des Différends. Il annule et remplace tout accord, convention, document, engagement ou déclaration, écrit ou verbal, préalablement intervenu ou échangé entre les Parties au titre des Différends.

Toute altération, modification ou avenant aux dispositions du Protocole nécessitera un accord écrit valablement signé par les Parties.

ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le présent protocole est soumis au droit français. Tout litige relatif à sa validité, à son interprétation ou à son exécution et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal administratif compétent, saisie par la Partie la plus diligente.

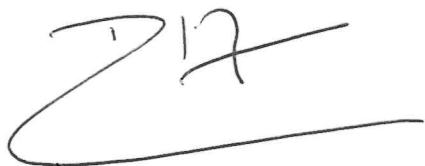
Les Parties reconnaissent et acceptent qu'elles ont toute autorité pour signer le Protocole et que, dans l'éventualité où sa signature nécessiterait l'obtention préalable de l'un de ses

organes de gestion, d'administration ou de contrôle, ou de ses actionnaires ou associés, une telle autorisation préalable a été obtenue. Le Protocole, tant en son contenu qu'en son application présente et future, ne saurait donc être remis en cause sur la base de l'absence d'une telle autorisation.

Fait à Laon, le 03/01/2025

Pour Valor'Aisne,
le 07/01/2025

Le Président,



Eric DELHAYE

Bon pour désistement d'instance et renonciation à tout recours.

Pour Valnor,

VALNOR
115 rue Chanzy
59260 LEZENNES
S.A.S. au capital de 597 040 Euros
SIREN 410 301 162 APE 3821Z

